

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de José Daniel, à la suite de la convocation adressée le 18 juillet 2008.

Nombre de membres en exercice : 30 (dont le Maire Délégué de Born)

Présents : 29

Absent excusé: Daniel GRIMAL,

BAYAC Annick CAROT
Laurent GUIMBERTEAU

BEAUMONT DU PERIGORD Dominique MORTEMOSQUE
Bernard BESLIN
Michel MARCHAL
Gérard ROUSSELY
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE Didier CHOUPE
Françoise TARJAC

MOLIERES José DANIEL
Jean-Luc HAVARD, à compter du 8h20

MONSAC Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES Pierre BONAL
Alain ROUSSEL

NOJALS ET CLOTTES Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX Denis BEAUVIE

SAINT AVIT SENIEUR Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE
Thierry PIMOUGUET
Michel LIGNAC (voix consultative)

Secrétaire de séance : Marise BALSE

ORDRE DU JOUR

❖Ressources financières

- Vente immeuble à Montferrand
- Vente terrain à construire à Bayac
- Vente bois à Labouquerie
- Achat terrain Dutour à Beaumont

❖Ressources humaines

- Avenant contrat de travail Bernadette Boutade

❖Marchés publics

- Extension école de Ste Sabine Born

❖Questions diverses

- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2007
- DGE 2008
- Documents d'urbanisme
- Ponts de Labouquerie et de St Avit Sénieur

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 8h en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2008. Celui-ci étant adopté à l'unanimité, il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce Conseil.

Arrivée de Monsieur HAVARD à 8h20

1- Ressources financières

❖ Vente immeuble à Montferrand du Périgord

La Communauté de Communes est propriétaire d'un bâtiment sur la commune de Montferrand du Périgord.

Ancien bureau de poste actuellement, pendant les travaux de la nouvelle mairie-agence postale il abrite la mairie.

Le peintre PHAN PHAN KAN propose de l'acheter.

Le 20 juin 2008, le service du Domaine a estimé ce bien à 110 000 €.

Les membres du Conseil demandent qu'une proposition soit faite à Monsieur Phan Phan Kan pour un prix de 220 000 €.

Une commission est formée pour mener à bien ces négociations.

Elle est composée de :

- M. Georges MEYRIGNAC
- M. Gérard Roussely
- M. Daniel Ségala
- M. Jean-Luc HAVARD

❖ Vente terrains à construire à Bayac

La Communauté de Communes est propriétaire de terrains sur la commune de Bayac, au lotissement le Colombier.

Deux terrains sont des lots faisant partie du lotissement. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section A n°1014 d'une superficie de 1 286 m²
- Section A n°1021 d'une superficie de 1 156 m²

Le 23 Juin 2008, ces deux parcelles ont été estimées par le service du Domaine à 6 € le m².

La troisième parcelle référencée section A n°1049, d'une superficie de 3 058 m², représente une réserve foncière qui n'est pas intégrée au lotissement, donc non viabilisée. Le 23 juin 2008, le service du Domaine a estimé ce terrain à 2 € le m².

Monsieur Crespy souhaite acquérir la parcelle A 1014 ainsi qu'une bande de terrain de la parcelle A 1073.

MM BEYLIE et DARIGNAC sont acquéreurs de la parcelle A 1021,

M. CAROT et M^{lle} GECHELE de la parcelle 1049 en partie

M. ARNOUIL d'une bande terrain de la parcelle 1049 qui longe la falaise

La C.C.P.B. devant conserver un accès pour l'entretien du réseau d'assainissement.

Monsieur ARNOUIL se porte également acquéreur d'une partie d'environ 2000 m² de la parcelle 1073.

La parcelle 1073 est le siège de la station d'épuration et n'est pas viabilisée. La Communauté de Communes du Pays Beaumontois a délibéré le 24 juin 2006 afin de s'engager auprès de la MISE à ne pas vendre ce terrain situé dans le périmètre de protection de la station d'épuration en cours de construction. Une dérogation sera demandée pour céder éventuellement une partie de ce terrain à MM. ARNOUIL et CRESPY.

Les membres du Conseil :

- Acceptent de céder ces terrains
- fixent le prix
 - De la parcelle 1014 à 8 € le m²
 - Des parcelles 1049 et de la parcelle 1073 à 4 €/m²
 - et de la parcelle 1021 à 8 € le m² minimum. MM. Beylie et Darignac, souhaitant tout deux acquérir ce terrain, devront faire une offre personnelle.
- décident que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

❖ **Vente bois à Labouquerie**

La CCPB possède des terrains boisés au lieu dit « La Vignasse », sur la commune de Labouquerie. Ces parcelles référencées section AH n°175,183 et 184 d'une superficie totale de 8 hectares, 14 ares et 61 centiares. Le 20 juin 2008, le service du Domaine a évalué ces bois à 0.15 € le m².

MM. BEZANGER et Serge CLINQUEMAILLE sont acquéreurs de ce terrain.

Les membres du Conseil décident de faire une publicité par voie d'affichage à la mairie de Labouquerie et étudieront les différentes propositions lors d'une prochaine réunion.

❖ **Achat terrain Mme Dutour à Beaumont du Périgord**

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif réalisés sur la commune de Beaumont du Périgord, un poste de relevage a dû être implanté sur une parcelle de terrain appartenant à Mme Dutour. Afin de régulariser la situation, il importe d'acheter 17 m² de cette parcelle.

L'estimation de ce bien a été fixée à 70 € par le service du Domaine.

Madame DUTOUR propose de céder ce terrain à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois pour l'euro symbolique.

Le Conseil de Communauté :

- décide d'acquérir ce terrain
- fixe le prix à 1 € symbolique non dû et non perçu ;
- prendra à sa charge les frais d'actes et de géomètre.

2 – Ressources humaines

❖ **Avenant au contrat de travail de Bernadette Boutade**

L'agent territorial spécialisé de l'école maternelle de St Avit Senieur a demandé une réduction de son temps de travail.

De ce fait, Mme Bernadette BOUTADE, contractuelle à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, assurant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de Beaumont un jour par semaine, pourrait voir son temps de travail augmenter.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de travail de Mme Bernadette Boutade visant à augmenter le temps hebdomadaire de travail de l'intéressée de 6 heures. Elle effectuera donc un total de 12.50 heures par semaine.

3 – Marchés Publics

❖ Extension école de Sainte Sabine Born : autorisation signature marché de travaux

Le Président rappelle que le Conseil l'a autorisé, le 20 octobre 2007, à organiser le marché de travaux selon la forme d'un marché négocié. Le 7 mars 2008, date limite de réception des candidatures, 51 entreprises ont remis leur candidature. Les 51 entreprises ont été admises à formuler une offre avant le 27 juin 2008 à 12 h. La Maître d'œuvre, Form A3+ a procédé à l'analyse des offres et aux négociations.

Cependant, aucune candidature ne concernait le lot n°6 Menuiseries bois. Il a donc été décidé de lancer un marché à procédure adaptée. Deux entreprises ont répondu. L'entreprise COSTE a été retenue par la commission MAPA du 24 juillet 2008 pour un montant H.T. de 3 098.75 € soit 3 760.01 € TTC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 24 juillet et a retenu les entreprises suivantes pour les travaux.

N°Lot	Descriptif	Entreprise		Montant de l'offre
00	VRD	ETR - Bayac		37 893.19 € HT 45 320.26 € TTC
01	Gros Œuvre	Ent. VIGIER- Thiviers		77 655.00 € HT 92 875.38 € TTC
02	Traitement antiparasitaire	APITERM - Bergerac		635.00 € HT 759.46 € TTC
03	Charpente bois / bardage	SOGECHARPENTES – Lamonzie St Martin		53 395.09 € HT 63 860.53 € TTC
04	Couverture/zinguerie/ étanchéité	Ets LAFAYE - Montagrier		32 909.71 € HT 39 360.01 € TTC
05	Menuiseries extérieures alu / serrurerie	Co- traitants :	METTALERIE BERGERACOISE	22 267.00 € HT 26 631.33 € TTC
			PERIGORD ALU – Lamonzie St Martin	35 626.00 € HT 42 608.70 € TTC
07	Plâtrerie / plafonds	Ent. ROCHOIR Lamonzie St Martin		17 955.85 € HT 21 475.20 € TTC
08	Sols scellés – faïences	Ent. ROCHOIR Lamonzie St Martin		7 269.00 € HT 8 693.72 € TTC
09	Sanitaires	Ent GOMILA Ste Sabine Born		11 949.73 € HT 14 291.88 € TTC
10	Electricité / VMC / Chauffage /électricité	Ent. POLO - Bergerac		17 492.93 € HT 20 921.54 € TTC
11	Equipement cuisine	FC 24 - Boulazac		4 810.00 € HT 5 752.76 € TTC
12	Peintures	SOPREA - Bordeaux		5 400.00 HT 6 458.40 € TTC
MONTANT TOTAL				325 258.50 € HT 389 009.17 € TTC

Le Conseil de Communauté du 20 octobre 2007 a fixé le coût prévisionnel à 303 345 € H.T. Après négociation la commission a retenu la solution la moins disante qui s'élève à 328 357 € H.T (incluant les 3 098.75 € HT du lot menuiserie passé sous forme de marché à procédure adaptée).

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE souligne la volonté de Monsieur Daniel Garrigue, député de la Dordogne d'attribuer une enveloppe parlementaire sur une opération qui concerne le Pays Beaumontois.

Le Conseil demande que cette subvention soit attribuée à cette opération et remercie Monsieur Garrigue.

Les membres du Conseil autorisent le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.

4 – Questions diverses

❖ Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif

A ce jour nous n'avons toujours pas reçu le rapport établi par les services de la D.D.A.F. Ce point sera donc reporté au prochain conseil.

❖ DGE 2008

Les équipements suivants ont été retenus pour un financement DGE :

Aménagement Ecole de St Avit Sénieur et Cours d'école de Bayac :

Afin de bénéficier du financement par la D.G.E., ces travaux devaient être d'une part, engagés avant le 1^{er} septembre et d'autre part, réalisés pendant les vacances scolaires. Ils ont donc fait l'objet d'une MAPA et sont d'ores et déjà engagés.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses TTC	
Ecole de St Avit Sénieur :	
- réfection du toit du préau	22 693 €
- réfection du toit de la salle de repos	523 €
Aménagement de la Cours d'école de Bayac	42 012 €
TOTAL DEPENSES TTC	65 256 €
Recettes	
Etat DGE 2008	14 700 €
FCTVA	10 102 €
C.C.P.B. (Autofinancement)	40 454 €
TOTAL RECETTES TTC	65 256 €

Les études préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et de Montferrand, l'aménagement du bourg de St Avit Sénieur (1^{ère} tranche) et l'aménagement du bourg de Rampieux devront faire l'objet d'une nouvelle demande pour l'exercice 2009.

❖ **Points sur les documents d'urbanisme (PLU, carte communale)**

Une réunion avec Mme LANGLOIS, responsable de l'Unité Territoriale du Bergeracois s'est tenue à la Calypso le 9 juillet dernier en présence des élus du Pays Beaumontois.

A la suite de cette réunion, une documentation a été adressée à tous les membres du Conseil.

Statutairement, en matière d'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Beaumontois peut apporter une assistance administrative et technique mais la maîtrise d'ouvrage et le financement reste aux communes.

Les Conseil Municipaux des communes intéressées par ces procédures devront délibérer rapidement, avant l'automne. Au vue de leurs délibérations, la Communauté de Communes du Pays Beaumontois établira le cahier des charges en concertation avec les services de la D.D.E. et les communes concernées et réalisera l'appel d'offre.

Monsieur le Président souligne l'importance du choix du cabinet d'étude et insiste sur l'intérêt de réaliser cette opération en commun.

❖ **Pont de Labouquerie**

En 2006, l'Etat a attribué à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois une subvention au titre de la D.G.E d'un montant de 9 654.25 €.

Une étude avait été réalisée par l'entreprise Laurière pour un montant de 46 186 € TTC.

La DDE a réactualisé ce projet en 2007 et estimé les travaux à 60 000 € H.T.
Cette étude comporte l'élargissement du pont.

Ils devront faire l'objet d'un contrôle par le BETEC sur la qualité béton qui est estimé à 15 000 €.

Les membres du Conseil décident de lancer une procédure de MAPA pour le confortement du pont et de ne pas donner suite à la proposition d'élargissement.

❖ **Pont de St Avit Sénieur**

Monsieur le Maire de St Avit Sénieur a fait parvenir au Président un dossier établi par la D.D.E pour la consolidation d'un pont au lieu-dit Careyou. Les travaux sont estimés à 40 000 € HT.

La prochaine réunion est fixée à samedi 27 septembre 2008 à 8h

L'ordre du jour étant épuisé José Daniel, le Président clôt la séance à 10 h 00.